

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 3 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

| 1859 | HAUT ^e DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°. | | | | TEMPÉRATURE en degrés centigrades. | |
|---------|--|---------|--------|--------|---------------------------------------|----------|
| | à 8 h. | à midi. | à 2 h. | à 4 h. | Maximum. | Minimum. |
| Janv. 2 | + 8,7 | 7,6 | + 6,8 | + 6,7 | + 9,5 | + 4,0 |
| 3 | + 2,1 | + 0,4 | - 2,2 | - 3,7 | + 7,6 | + 1,5 |

Les signes + et - indiquent les nombres de millimètres en dessus et en dessous de 714 millimètres.

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 28, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 4 Janvier.

Bulletin de l'Extérieur.

L'ajournement du congrès est confirmé. Le cabinet de Turin en a reçu la communication, en même temps qu'il était avisé qu'il serait prévenu ultérieurement de l'époque définitive de la convocation de cette assemblée diplomatique. Toutefois le *Moniteur* n'a point parlé et cette nouvelle ne doit dès lors encore être accueillie qu'avec une certaine réserve. Quant aux causes de cet ajournement, elles ne sont pas indiquées, on suppose qu'elles sont dans les embarras nouveaux de la situation et dans les difficultés nouvelles qui ont surgi depuis la publication de la brochure le *Pape et le Congrès*.

Le chef du cabinet de Turin, M. Rattazzi, vient d'adresser aux gouvernements des provinces une remarquable circulaire qui leur rappelle, comme la règle la plus certaine pour l'accomplissement de leurs devoirs, tous les actes qui ont signalé dans ces derniers temps la marche du gouvernement sarde. M. Rattazzi trace, avec une grande autorité, le tableau de tous les actes qui ont fait du Piémont, sortant du régime dictatorial, une nation plus grande, plus puissante, et n'ayant rien perdu de ses libertés au contact de cette dictature. Le ministre passe en revue les réformes les plus essentielles introduites dans les institutions du pays: réforme parlementaire et réforme électorale, abandon par le pouvoir central de certaines prérogatives, pour fortifier les franchises provinciales et communales, etc. La circulaire de M. Ratazzi peut

être considérée comme inaugurant une ère nouvelle de liberté, d'ordre intérieur et de progrès.

Le ministre de la guerre sarde a publié un rapport sur la souscription nationale des canons d'Alexandrie. La souscription en Italie a donné 106,459 fr. 63 c. et à l'étranger 47,454 fr. 58 c. En tout 153,914 fr. 21 c. Le gouvernement a ordonné que les 126 canons fondus à Turin et celui donné par Boston restassent dans la forteresse d'Alexandrie. Sur toutes ces pièces d'artillerie sera gravée cette légende : *Donation, 1856*.

Par un décret du 24, daté de Modène, il est accordé une pension viagère de 30 livres par mois aux natifs des provinces de l'Emilia, dépourvus de tous moyens d'existence et hors d'état de travailler par suite de blessures reçues en 1848, 1849 et 1859, en combattant pour la liberté et l'indépendance nationale.

A partir du 1^{er} janvier 1860, les troupes des provinces romagnoles, modénaises et parmesanes prennent la dénomination de troupes royales du gouvernement de l'Emilia.

Une dépêche d'Algésiras annonce que trois navires sous pavillon anglais ont été arrêtés et capturés par les croiseurs espagnols. Ces trois navires étaient chargés de contrebande de guerre.

FRANCE

Une première répartition de la médaille commémorative de la campagne d'Italie, vient d'avoir lieu dans la garde impériale et dans les corps de troupes en garnison à Paris, mais les difficultés et les lenteurs de la fabrication n'ont encore permis de distribuer que des à-comptes.

Un incident qui cause dans les rangs du barreau de Paris une grande sensation se passait la semaine dernière dans l'enceinte d'une des chambres de la police correctionnelle. M. Vacherot était l'objet d'une poursuite à l'occasion de la publication de son livre intitulé la *Démocratie*: attaque aux droits que l'empereur tient de la constitution, excitation à la haine et au mépris du gouvernement et attaque au principe de la propriété, tels étaient les chefs de l'accusation. M. Emile Olivier, l'un des députés de Paris au corps législatif, était chargé de la défense de M. Vacherot. L'avocat impérial venait de prononcer son réquisitoire. M. Olivier s'est levé ensuite et ce sont les premières paroles de sa plaidoirie qui ont donné lieu à l'incident. « Je me garderai bien de répondre en aucune façon aux paroles irritantes du ministère public, a dit l'avocat, cet appel aux passions est mauvais....

Sur l'interruption du président que cette observation était inconvenante et M. Olivier ayant refusé de la rétracter, attendu que l'avocat impérial avait parlé de manque de courage, de mauvaise foi, de double serment de gens qui poussent à la subversion, etc., et qu'ainsi le réquisitoire a fait un appel aux passions, le tribunal en a délibéré et a rendu séance tenance un arrêt interdisant à M. Emile Olivier l'exercice temporaire de sa profession pendant trois mois.

C'est la première fois que depuis la révolution de 1848 un avocat a été suspendu en pleine audience.

A la suite de la condamnation qui vient de frapper M. Olivier, le conseil de l'ordre des avocats s'est réuni en séance extraordinaire. Considérant que les droits de la défense étaient intéressés dans la

qu'il a fondées, ou seul au travail, une plume infatigable à la main; et si vous demandez son nom, l'on vous répond encore, et toujours, comme au cabinet de lecture, comme à l'imprimerie : Jean-Pierre Vieusseux.»

Passons à Rome. M. Monnier veut prouver que la littérature locale, celle du dialecte, n'est pas morte, qu'elle fleurit à côté de l'idiome lettré, de l'italien de Crusca. Il nous conduit dans un petit théâtre de la place Navone. Là, devant un public fort mêlé, se jouent des pièces d'un genre tout populaire, qui passionnent ce peuple romain comme la tragédie classique n'a jamais passionné les classes supérieures de la société et qui le divertissent en même temps mieux que les comédies les plus spirituelles. Un homme dispose à lui seul tous les ressorts de ce drame; il est à la fois poète, directeur, régisseur et acteur comique. Tacconi est son nom. M. Monnier vous fait lier connaissance avec cet étrange dramaturge comme il l'a fait lui-même. Il vous conduit, au sortir du spectacle dans une ostérie du Ghetto, où se réunissent le poète et ses comédiens. « Le quartier des juifs est maintenant le plus agréable aux comédiens, parce que le vin y est meilleur et les cigarettes moins chères d'un demi-baioque. Nous allâmes donc nous installer dans l'ostérie, meublée d'une table, de quelques bancs et d'une formidable rangée de tonneaux. On y parlait une langue étrange que les Romains eux-mêmes ne comprenaient pas, une confusion d'hébreu, d'italien et de romanesque. Tacconi fit apporter plusieurs *fogliette* d'excellent vin, et groupa autour de lui

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**BULLETIN**

L'ITALIE EST-ELLE LA TERRE DES MORTS?
par MARC MONNIER.

Pensées genevoises, par François Roget.

Epigraphe : *Votum Solvi lubens merito.
(Suite.)*

Nous n'entrerons pas dans l'examen du livre de M. Monnier. Nous nous bornerons à dire qu'il renferme des pages ravissantes. Voyez plutôt. En décrivant Florence, cette Florence que l'on a nommée l'Athènes de l'Italie et qui se glorifie d'avoir produit, à elle seule, un faisceau d'hommes illustres qu'aucune ville du monde ne pourra peut-être égaler, il nous introduit dans une maison qui est comme le centre du mouvement intellectuel dans cette ville si intelligente; cette maison, c'est celle de Jean-Pierre Vieusseux. — « M. Vieusseux est un Genevois qui est devenu plus Italien que l'Italie. On le découvre en entrant dans la littérature contemporaine et on le quitte plus; on le rencontre à chaque pas en avançant dans cette étude; on le retrouve, éditeur ou Mécène, dans toutes les entreprises littéraires qui ont illustré la péninsule, et l'on s'aperçoit bientôt qu'on ne peut écrire une biographie

cause de M. Emile Olivier, le conseil a décidé qu'appel devait être interjeté de cette condamnation et qu'à l'audience de la cour M. Emile Olivier serait assisté par le bâtonnier en exercice, par les anciens bâtonniers et tous les membres du conseil de l'ordre.

La fonte des neiges et les dernières pluies ont grossi considérablement tous les cours d'eau; la crue a atteint, dans quelques départements, les proportions d'une inondation.

FAITS DIVERS.

Voici une courte notice sur l'avenir de la production et de la consommation houillière sur la surface du globe. Nous empruntons à ce document le passage suivant :

« La surface du terrain carbonifère actuellement exploitée peut être évaluée à 20,711 kilomètres carrés et la profondeur moyenne des couches à 9 mètres 45. En comparant cette immense quantité ensevelie dans les entrailles de la terre à celle qui se consomme annuellement, on peut assurer en toute confiance qu'il y en a encore pour une durée de trente-six mille ans. La valeur du charbon extrait annuellement s'élève à 937,700,000 fr., somme de beaucoup supérieure à celle que représente les métaux précieux extraits dans le même temps. Enfin, en 1858, l'Angleterre a exporté 6,173,414 tonnes de charbon de terre. »

— Les feuilles russes font connaître qu'une somme de trois millions de roubles (12 millions de francs) va être consacrée à indemniser les habitants de Sébastopol qui ont eu à souffrir par suite du siège. Le comte Stroganoff est arrivé d'Odessa à Sébastopol pour s'occuper de la répartition de l'indemnité. Il apporte 1 million 900,000 roubles. Le paiement a dû commencer le 1^{er} novembre. Les employés auront la préférence. Ceux de Sébastopol recevront 57 pour cent; ceux qui ont perdu des propriétés hors Sébastopol, à Simféropol, Eupatoria et Kertch, recevront de 13 à 20 pour cent.

— Lola Montès a donné, le 15, salle Mozart, à New-York, devant un auditoire composé d'environ 3,000 personnes, une séance fort intéressante. Son sujet était « John Bull chez lui. » Elle a été écoute avec une attention constamment soutenue, et les plus vifs applaudissements ne lui ont pas manqué. Le tableau qu'elle a tracé de la vie anglaise était piquant et plein de verve, mais exempt de toute malveillance et de toute grossièreté.

CONFÉDÉRATION SUISSE

La légation britannique prie à son tour le Conseil fédéral d'intervenir pour que les dispositions excep-

les amis qu'il avait invités à nous suivre. Il y avait un amoureux, un comique, *er soffione* (le souffleur), et un personnage étrange, poète en ses moments d'exaltation et qui faisait parade et métier de sa beauté, car il avait une tête superbe : il servait de modèle aux peintres français et allemands, et s'intitulait *artiste plastique*. Nous fimes une *passadella*, sorte de cérémonie bâchique qui rappelle un peu les *commerces* d'étudiants dans les *kneipen* allemandes. Au bout d'une heure, nous nous tutoyons tous. L'artiste plastique avait vidé deux bouteilles d'une haleine, et il improvisait des vers sur la décadence de Rome. L'amoureux était à couteau tiré avec le comique pour la violation d'une loi de la passadelle, dont le code est si compliqué qu'il en résulte souvent de mauvais coups. Quant à Tacconi, loin d'interposer son autorité de directeur, il ne quittait pas des yeux la scène et n'en perdait pas un mot, Je parierais qu'elle figure maintenant dans une de ses pièces.

Je le secouai de sa contemplation et lui rappelai qu'il devait me parler du théâtre de Rome.

Il se le fit dire deux fois, ne renonçant qu'à grand peine à son rôle de témoin. Il finit par séparer les combattants : ce fut un grand sacrifice. Puis, avec un soupir de regret, il se donna tout à moi. Ainsi nous causions tranquillement de théâtre de poésie, quand les soldats du pape, d'ailleurs très polis, vinrent nous prier d'évacuer la salle. Je suis encore à me demander pourquoi. Nous sortîmes donc, l'oreille basse et la main

tionnelles de restriction qui, dans quelques cantons, s'appliquent encore à l'égard des Israélites, cessent d'être mises en pratique et de figurer dans la législation cantonale.

— A l'occasion d'un cas particulier concernant la loi bernoise sur le colportage, le gouvernement de Berne est invité par le Conseil fédéral à la mettre en harmonie avec la décision de l'Assemblée fédérale qui abolit les obstacles à la libre circulation des commis-voyageurs qui prennent des commissions avec ou sans échantillons, chez les marchands ou chez les particuliers.

— Un règlement du canton du Valais concernant les voituriers est renvoyé par le Conseil fédéral pour être réformé, attendu qu'il n'est pas en harmonie avec le principe de la liberté de l'industrie.

— Quelques jours avant la fin de 1859 a eu lieu la distribution des récompenses aux élèves qui suivent les cours de l'école des Beaux-Arts, à Paris. Cette cérémonie était présidée par le ministre d'Etat de la maison de l'empereur. Parmi les élèves qui ont obtenu des médailles, on remarque les noms suivants d'élèves suisses : MM. Bourdillon, de Genève, qui a obtenu une médaille, dans la section *mâconnerie*, Janod, de Plaimpalais pour la *perspective*, Burnat, de Vevey, dans la même classe, ainsi que pour la *charpente*.

Une des questions les plus importantes dont s'occupera l'Assemblée fédérale dans sa prochaine session (du moins au point de vue financier) sera celle des indemnités postales dues aux cantons, car, s'il s'agit dans cette affaire des finances de la Confédération, il s'agit bien plus encore de celles des Etats confédérés pour lesquels un nouveau règlement, plus équitable en même temps que plus avantageux pour eux, est d'une portée véritablement considérable. Chacun sait, en effet, que les budgets cantonaux sont, pour la plupart, si admirablement balancés, que le chiffre de l'indemnité postale suffit à lui seul pour les faire boucler en boni ou en déficit.

Le Conseil d'Etat de Zurich, qui, l'un des premiers entre les gouvernements intéressés, a saisi l'autorité fédérale de cette question, a fait rédiger par son président du département des finances, M. Wild, un rapport détaillé sur les propositions que fait le Conseil fédéral aux Chambres dans cette matière, ainsi que sur les conclusions de la commission d'experts à l'examen de laquelle la question a été préalablement soumise.

Ce rapport, qui admet en général les conclusions de la commission des experts, pose à son tour les *desiderata* suivants :

sur la bouche, comme si nous venions d'échapper au fort Saint-Ange ou aux plombs vénitiens. Mais quand nous eûmes franchi les limites de ce quartier suspect, l'artiste plastique releva fièrement la tête, et, drapé dans son manteau comme le sophocle du musée de Latran, nous improvisa un second chant sur la décadence de Rome. »

Voulez-vous connaître Naples ? M. Monnier vous introduira dans la vie des lazaroni ; il vous traduira leur poésie, à la fois prétentieuse et naïve, où l'affection même est touchante ; il vous fera voir comment, dans un langage qui n'est guère moins recherché que celui des précieuses de Molière, le peuple Napolitain chante ses amours, ses malheurs, et ces demi-dieux qu'il appelle des saints.

Impartial sans être indifférent, M. Monnier consacre son talent à nous montrer sous son vrai jour chaque école, historique, religieuse, philosophique ou littéraire. Dans ce Panthéon de l'Italie moderne, aucun nom n'est oublié. Peut-être même le désir de faire à chacun sa part a-t-il entraîné l'auteur un peu loin dans sa nomenclature. Mais nous, qui connaissons à peine l'Italie, nous ne pouvons que lui en savoir gré. Il fait défiler devant nous Giacomo Leopardi, poète à l'âge où d'autres étudient à peine les formes extérieures de la poésie ; Giusti, satirique élégant, sorte de Béranger voilé, qui sait tout dire à mots couverts et qui flagelle les vices du siècle dans d'expressives réticences ; Manzoni, catholique d'intention et réformateur de fait ;

1^o L'acquisition du matériel d'exploitation des postes fédérales est aux frais de la caisse fédérale, à laquelle l'administration des postes ne bonifiera plus que 4 % annuellement, comme intérêts, pour la valeur inventoriée de ce capital d'exploitation.

2^o Dans le calcul du produit net, c'est-à-dire des sommes à répartir entre les cantons comme indemnité, on devra faire entrer en addition ou en soustraction les sommes dont s'est augmentée ou diminuée pendant l'année la valeur d'inventaire du matériel d'exploitation.

3^o Le calcul du produit net aurait lieu d'après les bases suivantes :

a) S'il ne suffit pas à payer l'indemnité postale complète aux cantons, la différence doit être portée dans les comptes au crédit de ceux-ci. — b) Si le produit net dépasse la somme des indemnités à solder aux cantons, l'excédant sera employé à bonifier aux cantons les sommes portées à leur crédit pour les années du déficit. — c) Lorsque les cantons auront ainsi reçu l'équivalent complet de ce que, durant les années précédentes, ils auraient reçu en moins du chiffre total de leurs indemnités postales, et qu'il se présentera un nouvel excédant du produit net sur les sommes à répartir, cet excédant sera attribué à la caisse fédérale.

4^o Les bases qui viennent d'être indiquées seront appliquées à une révision des comptes d'indemnités postales entre la Confédération et les cantons, révision qui devra remonter jusqu'en 1849, et à la suite de laquelle il sera payé aux divers Etats la différence entre ce qu'ils auraient dû recevoir, d'après le nouveau système de répartition, et ce qu'ils ont reçu d'après l'ancien.

La commission chargée de l'examen de cette question se réunit demain jeudi, à Berne. Elle est composée de MM. Briatte, Dubs, Stahelin, Aepli, Blumer, Humbert, Welti.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le gouvernement ne paraît pas disposé à accueillir favorablement la demande au Grand Conseil de 50,000 fr. pour les études du réseau jurassien. Une convocation des membres du conseil supérieur aura lieu prochainement à Tavannes ou Sonceboz pour aviser à un autre moyen de se procurer les fonds nécessaires.

— Le conseil de guerre cantonal a condamné trois soldats de la landwehr, appartenant à la secte des nouveaux baptistes et qui refusent de faire le service, à être bannis du canton pour aussi longtemps que, ayant l'âge requis, ils refuseront de saufaire à la loi militaire.

Lucerne. — Le chevalier d'industrie anglais qui avait été arrêté à Coire et transporté à Lucerne pour escroqueries commises à Milan, s'est évadé

Niccolini, auteur d'une magnifique tragédie, tout italienne, *Arnaldo de Brescia*. Aux historiettes grecques, comme Carlo Troya, il oppose l'histoire italienne, comme l'a conçue Ranieri. Dans le domaine de la philosophie, il nous montre en présence deux spiritualistes, Rosmini et Gioberti, l'un théocrate, l'autre libéral, mais tous deux catholiques d'intention, chose surprenante pour Gioberti du moins, dont la tendance est toute protestante au fond. C'est à l'influence de Gioberti que l'on doit les commencements de Pie IX.

Et à propos de protestantisme, M. Monnier nous dévoile un spectacle étrange au sein de cette catholique Italie. Dans un coin de cette péninsule vouée au culte de la vierge immaculée et de St-Janvier il y a toute une population (et c'est cette population cultivée de Florence dont nous parlions au début de cet article), il est toute une population qui lit la Bible et l'histoire de la Réformation (l'immortel ouvrage de M. Merle d'Aubigné). « Ces protestants étaient nombreux en Toscane, nous dit M. Monnier, peut-être vingt mille. Il s'en faisait tous les jours de nouveaux, surtout parmi les ouvriers instruits, les imprimeurs, par exemple. C'était sans doute un esprit d'opposition qui leur faisait abjurer le catholicisme, mais peut-être était-ce encore un besoin religieux. Evidemment ces hommes ne se réunissaient pas le soir, en cachette, et ne laisaient pas la Bible de Diodati dans l'unique intention d'être désagréables au grand-duc et au pape. Ce ne pouvait être un simple intérêt politique qui faisait étudier à

de sa prison. Le conseil exécutif délibérait précisément au sujet de son extradition aux autorités milanaises.

Ce n'est pas seulement à Schwytz que le fôhn a fait ressentir ses effets. Il a aussi exercé des dégâts assez considérables dans les cantons de Glaris et d'Appenzell Rhodes intérieures.

Soleure. — A l'occasion de la discussion du budget, le Conseil cantonal a repoussé une proposition tendant à l'introduction de l'impôt du timbre sur les jeux de cartes.

Bâle-Ville. — La *Gazette de Bâle*, qui depuis 30 ans soutenait les principes conservateurs, a cessé de paraître au 1^{er} janvier. La *Gazette de Bâle* a été la première feuille en Suisse qui se soit mise à paraître tous les jours; elle n'a pas tardé à être suivie dans cette voie par les feuilles de Zurich.

Thurgovie. — Les communes d'Ermatingen, Solenstein, Mannenbach et Triboldingen ont reçu mille francs d'étrennes de l'empereur Napoléon.

Fribourg. La cour d'assises de Fribourg vient de juger les prévenus dans l'affaire de l'assassinat commis dans la nuit du 27 au 28 mars sur la personne du nommé Rossier, chiffonnier, à Granges Paccot, près d'Estavayer. Nous avons dans son temps déjà annoncé que le corps de cet individu avait été trouvé horriblement mutilé. La femme Rossier et son amant le nommé Zozzo, de Tavel, avaient à répondre de ce crime. Un nommé Schenck dont le nom est prononcé souvent depuis quelque temps aux assises fribourgeoises, était également impliqué; il n'a pu être arrêté; sa concubine, une bernoise nommée Suss, le remplace, mais elle est acquittée. Zozzo et la fille Rossier nient toute participation au crime, même par la pensée. Ils n'en sont pas moins condamnés, pour complicité de meurtre, à vingt et quinze années de travaux.

CANTON DE VAUD.

La répartition des membres du Conseil d'Etat dans les divers départements a lieu comme suit pour 1860 :

Justice et police : MM. Pittet et Roulet.

Intérieur : MM. Veillon et Briatte.

Militaire et travaux publics : MM. Natural et Delarageaz.

Finances : MM. Blancharay et Correvon.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance de mardi, a appelé M. Meystre à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 1860; M. Delarageaz est nommé vice-président.

Les présidents des divers dicastères pour 1860 sont :

ces artisans, avec une assiduité sans exemple, l'*Histoire de la Réformation*, de M. Merle d'Aubigné. Et il y a certes autre chose que de la mutinerie dans la réponse de cet ouvrier arrêté pour avoir eu dans sa maison un exemplaire de la Bible. Le lieutenant de police lui demandait : « Que faites-vous de ce livre ? » L'ouvrier répondit : « je le lis parce que c'est un bon livre, et j'amasse de l'argent pour en acheter des exemplaires à mes enfants. »

Les protestants étaient fort répandus dans les campagnes; ils avaient à Pontedera, entre Florence et Livourne, des conventicules qui rappelaient assez les anciennes assemblées des huguenots. Et, comme les huguenots d'autrefois, ils étaient souvent persécutés, puis abandonnés de guerre lasse.

Un jour, le gouvernement emprisonnait les époux Madiaï et leur faisait un procès ridicule. — « Voulez-vous savoir ce que c'est que le protestantisme ? demandait le procureur-général. C'est une secte de fous inventée par une anglaise nommée Giovanna Sucole (Johanna Southcote je suppose), et qui prétend évoquer le Messie ! » — Cette naïveté se disait dans une ville où les ouvriers lissoient l'*Histoire de la Réformation* !

L'on sait que le gouvernement florentin n'a pas réussi dans ses tentatives de répression; à l'heure qu'il est, la foi protestante, le christianisme évangélique, est déposé là comme un levain qui doit un jour faire fermenter toute la pâte.

On le voit, le livre de M. Monnier est d'un intérêt

Commission ecclésiastique : M. Pittet.
Conseil de l'instruction publique : M. Veillon.
Commission des secours publics : M. Natural.
Conseil de santé : M. Briatte.
Commission des travaux publics : M. Delarageaz.
Commission de l'agriculture, de l'industrie et du commerce : M. Correvon.
Commission de la bibliothèque et des musées : M. Roulet.
Commission des forêts : M. Blancharay.
Commission topographique : M. Delarageaz.
Président du conseil général et comité de surveillance de la Banque cantonale : M. Briatte.
Caisse hypothécaire d'amortissement : M. Correvon.

Le Grand Conseil, dans sa dernière session, a accordé au Conseil d'Etat des pleins-pouvoirs pour la création d'un bureau de statistique. Les motifs qui ont engagé le Conseil d'Etat à solliciter ces pouvoirs, méritent d'être connus.

La statistique depuis un certain nombre d'années, a reçu un grand développement, elle sert maintenant de base aux principales recherches des économistes politiques et des hommes occupés des sciences sociales. C'est grâce aux données exactes que cette branche des sciences économiques à fournies, que certains principes jadis si controversés peuvent être aujourd'hui abordés et discutés d'une manière positive.

Tout se lie dans la vie d'un peuple et surtout d'un petit peuple; une mesure administrative partielle, n'ayant pas pour base des données positives, peut jeter une certaine perturbation dans les relations morales et économiques. Une statistique bien établie peut avoir pour effet de prévenir les erreurs. Reconnaissons dès lors qu'il convient au progrès des lumières de chercher à substituer des idées précises aux notions vagues, sources d'erreurs souvent funestes.

Sans doute, il ne s'agit point ici de vouloir créer une institution s'occupant de statistique générale, mais bien un bureau chargé de recueillir et de grouper méthodiquement tous les éléments qui constituent notre existence comme société morale, économique et politique. Rien de ce qui peut intéresser notre état intellectuel et moral, notre production et notre avoir matériel ne doit être mis de côté. On voit par là, que si au point de l'étendue du territoire et de la population, le groupement de ces faits n'est pas de nature à donner des moyennes bien exactes et utiles à la science en général, le travail de ce bureau n'en sera pas moins utile pour l'administration de notre canton, ainsi que pour les entreprises agricoles et industrielles qui naissent de toutes parts.

Il est nécessaire que le travail du bureau de sta-

sérieux, au point de vue philosophique comme au point de vue artistique et littéraire. Aussi son succès ne sera pas un succès de circonstance. C'est un document qui restera, et, dans quelques années, cet inventaire des forces pendantes de l'Italie sera consulté avec fruit par ceux qui voudront écrire son histoire.

En même temps que le livre de M. Monnier, paraissait un ouvrage posthume destiné à tenir une place honorable dans la littérature de notre Suisse romande. Il est intitulé : *Pensées genevoises, aperçus sur l'âme, la vie et la société*. — Ces fragments ont été recueillis dans les manuscrits de M. François Roget, professeur d'histoire à l'Académie de Genève, l'un de ces hommes que l'on ne peut oublier lorsqu'une fois on les a connus. M. Roget était un homme remarquable par ses aperçus, pleins de sagacité et de finesse, un de ces penseurs qui ont le talent de vous donner à réfléchir, hommes précieux assurément pour la tâche d'éducateur. Bien que M. Roget eût pris l'habitude de considérer la vie et les choses de la vie sous un point de vue un peu sévère, comme il le confesse lui-même, sa bonté naturelle et son affabilité n'en furent jamais atteintes, et ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans son intimité garderont toujours une sincère vénération pour sa mémoire. Travailleur infatigable et profond observateur, il a laissé en mourant une multitude de notes, marquées au coin de la plus incontestable originalité. C'est de ces notes que l'on vient d'extraire les

tisticque soit entrepris le plus promptement possible et qu'il se poursuive avec une certaine activité, si l'on veut le mettre à même de fournir aux commissions chargées de revoir nos lois organiques les plus importantes des données utiles, propres à faciliter leurs travaux.

Celle qui doit s'occuper de la révision de notre système d'impôt aura particulièrement besoin de recourir à des résumés statistiques pour se rendre un compte bien exact de la portée des propositions qu'elle aura à formuler.

Le Conseil d'Etat s'est borné à demander des pouvoirs au lieu de présenter un projet de loi réglant la composition et les attributions du bureau de statistique. Il en est de cela comme de toutes choses, il est bien difficile d'improviser une bonne organisation, malgré ce qui existe dans d'autres pays sur cette matière. Ce n'est qu'après quelques essais, quelques tatonnements que l'on peut adapter à un pays ce qui est réglé pour un autre. On peut espérer qu'une expérience de deux années suffira pour mettre l'administration supérieure à même de rédiger un projet étudié sur cet objet.

Tels sont les motifs qui ont engagé le Conseil d'Etat à présenter le projet de décret voté avec empressement par le Grand Conseil sur ces considérants : Que le développement de la société exige que l'administration soit mise à même de posséder des données positives sur l'état moral et matériel du pays, et qu'une statistique régulièrement et officiellement établie peut seule fournir ces données d'une manière certaine.

On sait déjà que M. le professeur Ernest Naville, de Genève, sur la demande qui lui a été faite par plusieurs personnes dont M. le syndic de Lausanne et M. le recteur de l'académie, a bien voulu consentir à donner dans cette ville le cours qu'il a professé dernièrement au Casino de Genève.

Nous nous sommes réjouis de la réponse favorable du savant professeur.

Ce cours est adressé exclusivement aux hommes; il a pour sujet, comme on le sait, *la vie éternelle*, ou, pour mieux en rendre la pensée : *le problème de la destinée humaine*.

L'exposition d'un pareil sujet ne peut que vivement intéresser. Les hommes qui se préoccupent des grands problèmes religieux et philosophiques sont nombreux de nos jours; dans toutes les classes l'intelligence s'ouvre de plus en plus aux questions les plus importantes pour l'humanité; on voudrait découvrir, à l'aide de la raison pure, le motif et le but de la vie. Qui suis-je ? d'où viens-je ? où vais-je ? sont des questions qui se présentent toujours à l'esprit humain sous une forme ou sous une autre; la religion, la science, la nature, la foi, sont interrogées de mille manières afin de découvrir l'avenir de l'homme.

M. Naville pose cette question, mais étendue, aggran-

deux volumes de *Pensées* dont nous parlons. Pourquoi, nous dira-t-on, ce titre de *Pensées genevoises* ? — Nous avouons que rien, dans leur lecture, ne paraît le justifier, sinon le fait que l'auteur était Genevois, et la présence de quelques notes ayant trait à la politique actuelle du canton de Genève et réunies à la fin du deuxième volume. — Quoiqu'il en soit, l'ouvrage est d'une lecture attachante. Il est difficile d'en donner une idée. Comment analyser, par exemple, les *Caractères et Portraits* de La Bruyère ou les *Maximes de Larochefoucault* ? — Or, si ce ne sont pas là les modèles qu'a suivi M. Roget, ce sont assurément les types du genre dans lequel son ouvrage vient naturellement se ranger. Il aborde, en effet, successivement tous les sujets, à partir des plus hautes questions de la philosophie jusqu'aux petits détails de la politique contemporaine. Entre ces deux termes trouvent place la psychologie, la morale religieuse ou sociale, la théologie (M. Roget était un helléniste et un exégète distingué), puis l'histoire de l'Eglise et celle des peuples. — Il ressort de ces fragments que M. Roget était un penseur d'un genre à part, tenant sa place dans l'école des individualistes, comme on peut le déduire de ses vues sur l'Eglise, par exemple, qui se rapprochent de celles de Vinet, mais gardant toutefois un sentiment très-vif de la solidarité humaine et retenant, au milieu des tendances anarchiques et relâchées de notre époque, un besoin d'autorité. Ce dernier point de vue nous explique en particulier ses sympathies politiques.

(La fin au prochain numéro).

die de tout ce que la réflexion profonde et mûre d'une intelligence élevée peut fournir d'éléments. De hautes pensées, des raisons solides, une éloquence simple et grave, une chaleur entraînante, une ardente conviction, voilà ce que M. Naville a offert aux mille, aux douze cents hommes de tout âge et engagés dans les carrières les plus diverses qui se pressaient dans la grande salle du Casino de Genève : voilà ce qu'il veut bien nous donner.

Le cours est public et gratuit; les séances, au nombre de six, se succéderont les lundis et jeudis, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Casino, à partir de lundi prochain, 9 janvier.

Voici le programme de ces séances :

1^{re} séance. *Le problème de la destinée humaine.*

2^{me} *Les pensées de l'humanité.* Résultats généraux des religions et des philosophies quant à la question de l'immortalité des âmes.

3^{me} *L'Evangile.* Exposition générale de la doctrine chrétienne, envisagée sous le point de vue de la vie éternelle.

4^{me} *L'Evangile en présence de la science et de la foi.* Observations contre l'ordre surnaturel. Nature de la foi.

5^{me} *La vie éternelle.* Sa définition.

6^{me} *La religion.* Diverses exceptions religieuses. La religion chrétienne ramenée à son but unique : le développement de la vie éternelle dans les âmes.

(Communiqué.)

PARIS, 28 décembre. — Consolidés, 95 3/4 — 3% (comp.) 68 60. — 4 1/2 % 96 00. — Mobilier 777. — Autrichiens, 547.

Les amis et connaissances de feu M. G. PAHUD, ancien fabricant de vinaigre, sont priés d'assister à son convoi funèbre qui partira de la rue Neuve, jeudi, 5 janvier, à 3 heures précises.

Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses.

52^e SEMAINE 1859, du 23 au 29 décembre.

MOUVEMENT ET RECETTE

| | |
|---|---------------|
| 11,080 voyageurs | Fr. 14,683 65 |
| 1,775 tonnes de 20 quint. march. et bagages | 11,782 25 |
| | Fr. 26,465 90 |
| Semaine correspondante de 1858 | 19,167 70 |
| Différence, Fr. | 7,298 20 |
| Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1859 | 1,555,150 26 |
| 1858 | 1,104,143 79 |
| Différence, Fr. | 451,012 47 |

ANTONIQUES

RELATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

Campagne d'Italie en 1859

PAR

Ferdinand LECOMTE,
capitaine fédéral.

PREMIER VOLUME

Ce volume, d'environ 200 pages grand in-8°, va jusqu'à la bataille de Magenta inclusivement, et est accompagné de 5 cartes et croquis.

Prix, 5 francs.

LIBRAIRIE DE JOEL CHERBULIEZ

A GENÈVE

Revue critique des livres nouveaux paraissant le 20 de chaque mois. Prix pour la Suisse, 7 fr. 50 par an. L'année 1859 forme un vol. in-8° de 556 pages, 7 fr. 50.

Histoire de la Confédération Suisse, par Jean de Muller, Glotz-Blotzheim et Hottinger, traduite et continuée par Ch. Monnard et L. Vulliemin. 19 vol. in-8°. Au lieu de 129 fr., net, 45 fr.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

D'AMORTISSEMENT

La direction rappelle à MM. les actionnaires que le versement du 3^e cinquième du capital d'actions est appelé pour le 15 janvier 1860 et qu'il sera reçu à la Caisse du 1^{er} au 15 dit.

Les récépissés provisoires délivrés lors du premier versement devront être représentés pour recevoir la quittance des versements subséquents.

Le 4^e cinquième est appelé pour le 15 avril et le 5^e pour le 15 juillet 1860.

Lausanne, le 30 décembre 1859. *Le directeur,*
Aug. REGAMEY.

A l'ouverture de son troisième exercice,

LA CAISSE DE RENTES SUISSE (Renten-Anstalt)

se recommande à l'attention des personnes qui désirent souscrire des contrats d'assurance :

En cas de décès,
En cas de survie,
et de rentes viagères.

La nouvelle publication des statuts et tarifs est augmentée de plusieurs sortes d'assurances. On a introduit dans les statuts quelques modifications favorables aux assurés.

Le compte-rendu de l'exercice 1859 sera publié en février prochain ; il démontrera que les résultats obtenus sont satisfaisants.

On rappelle aux souscripteurs d'assurances à primes annuelles que celle de l'année 1860 est échue le 1^{er} janvier et qu'elle doit être versée dans le courant de ce mois.

Zurich, le 1^{er} janvier 1860.

Aut nom de la Caisse de rentes suisse :

Le directeur,
WIDMER.

N.B. Pour se procurer les statuts et souscrire des contrats dans le canton de Vaud, s'adresser à M. William DENIS, rue Neuve, 4, à Lausanne, ou à M. GATTABIN, même rue, 1 ; — à Echallens, à M. L. Mingard, not.; — à Lutry, à M. Marguerat-Brézal; — à Payerne, à M. Mianton, procureur-juré; — à Rolle, à M. Baudet, not.

MATHÉMATIQUES M. Ch. Ruchonet, licencié ès-sciences mathématiques à l'université de Paris, se propose de consacrer une partie de son temps à l'enseignement des diverses branches des mathématiques. S'adresser chez lui, maison Mercier, escalier de la Grande Roche, à Lausanne.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

Le lundi 9 janvier, on exposera en mise publique, sur place et au comptant, les fenêtres, portes, planchers, boiseries, poèles, cheminées, armoires, etc., des quatre bâtiments au bas de Chaucrau que la société va faire démolir.

On commencera à 8 heures du matin par la maison Jaunin.

Lausanne, le 2 janvier 1860. *L. JOEL, architecte.*

A VENDRE une belle propriété à Aigle, consistant en fabrique de gypse et scierie mue par un cours d'eau permanent de la force d'environ 14 chevaux, qui pourrait être utilisé pour toute sorte d'industrie, étant placé sur la grande route d'Italie et à cinq minutes de la gare du chemin de fer.

On peut prendre connaissance des conditions et traiter de gré à gré avec le propriétaire, Samuel Monod, jusqu'au 4 février courant, jour où elle sera mise aux enchères publiques à la maison de ville d'Aigle.

ACHAT D'ARMES

Edouard Durussel, graveur, maison Steiger, à Morges, continuera jusqu'au 31 janvier à acheter les fusils à percussion, propres, en bon état de service et à l'ordonnance fédérale. S'adresser *franco* pour renseignements.

FOURNEAUX CALORIFÉRES

Louis SENECHAUD, à Montreux, est parvenu à perfectionner encore ses fourneaux; leurs bouches à charbon sont plus ardentes que ci-devant.

Ces fourneaux-calorifères sont commodes et économiques, ce qui est prouvé par les nombreux témoignages de satisfaction qu'il peut fournir.

Ses dépôts, à Lausanne, sont chez MM. Charrière, lampiste, rue de Bourg, et A. Steiner, place St-Maurice, 1.

RHUM de la Jamaïque, premier choix, par demi-pot ou quantité plus grande, à un prix très modéré, chez Henri Vaney, traiteur, à Lutry.

AVIS Les personnes qui désireraient avoir une jolie photographie du tombeau d'Alexandre Vinet au cimetière de Clarens, peuvent se la procurer, franche de port, en envoyant 5 fr. au photographe de Montreux, maison Marmillod-Verux.

CARRIÈRE SOLEUROISE

Le soussigné, Pierre Baumann, tailleur de pierres et carrier, qui jusqu'à présent a satisfait à toutes les commandes pour le débit de sa carrière renommée, particulièrement pour la qualité et la bonne production, et qui a acquis chez tous les ingénieurs et constructeurs une réputation honorable, tant pour la bâtie que pour les monuments, bassins et chèvres de fontaine, se recommande aux entrepreneurs et architectes, ainsi qu'à l'honorables public, pour tous les produits dont on aurait besoin pour les ouvrages d'art et entreprises.

Sa carrière est située sur la grande route et à proximité de la ville, ce qui facilite beaucoup la célérité de ses envois.

Soleure, 30 décembre 1859.

Pierre BAUMANN,
tailleur de pierres.

M. NICATI architecte, à Vevey, prévoit le public que depuis le 1^{er} janvier il a ouvert son bureau rue du Simplon, n° 39.

IL A ÉTÉ VOLÉ dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, dans l'atelier de L. Martin, mécanicien, à La Sarraz, les articles suivants :

Deux filières d'environ 32, 25 et 16 pouces de longueur, avec grand assortiment de tarauds et coussinets,

Deux visebrequins, un calibre métrique;

Deux livres allemands et plusieurs autres articles.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur ces objets sont priées d'en donner avis, contre récompense, à M. le juge de paix du cercle de La Sarraz.

POMMADE DES CHATELAINES OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-Âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant quotidiennement.

Composé par CHALMIN, parfumeur, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19, et à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur. — Prix du pot: 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (Ecrire *franco*.)

POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

Bourse de Genève du 3 janvier 1860.

| ACTIONS INDUSTRIELLES | Demandé. | Offert. |
|--|----------|---------|
| Genève à Lyon | 532 50 | 535 >> |
| Ouest-Suisse | 275 >> | 282 50 |
| Central-Suisse | >> | >> |
| Nord-Est | >> | >> |
| Paris à Lyon et Méditerranée | 900 >> | 910 >> |
| Paris à Orléans | 1855 >> | >> |
| Midi | >> | >> |
| Autrichiens | >> | >> |
| Lombard-Vénitien et Sud-Autriche | 558 75 | 560 >> |
| Sarragosse | 450 >> | >> |
| Mobilier français | 760 >> | >> |

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

| | | |
|-------------------------------|--------|----------------|
| 4 % Genevois | >> | 74 >> |
| 5 % Piémontais | 85 >> | 85 1/2, 407 50 |
| Ville de Turin | >> | >> |
| Ouest-Suisse 1854 | >> | 410 >> |
| Idem 1856-57 | 392 50 | 400 >> |
| Lyon-Genève (nouv.) | 288 75 | 291 25 |
| Banque du Commerce | >> | 1230 >> |
| Lombard-Vénitien | >> | 265 >> |
| Sarragosse | >> | 257 50 |
| Jouissance Sétif | 20 >> | 22 50 |
| Comptoir d'escompte | >> | >> |

Bourse de Paris le 2 janvier 1860.

| | | | |
|---------------------------|---------|--------------------------|--------|
| Consolidés | 95 5/4 | Méditerranée | 910 >> |
| 3 % | 68 35 | Midi | 511 25 |
| 4 1/2 % | 96 >> | Ouest français | 566 25 |
| Mobilier | 782 50 | Grand Central | >> |
| Orléans | 1380 >> | Autrichiens | 550 >> |
| Victor-Emmanuel | 412 50 | Ouest-Suisse | >> |
| 5 % Piémontais | 85 >> | Central-Suisse | 440 >> |

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS